

**PROCES VERBAL  
DE LA REUNION ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du jeudi 03 juillet 2014 à 20h30**

Etaient présents : Mmes Chantal BEAUFILS - Danielle LOPES - Céline BATTE -  
Mrs Philippe LAVANDIER - Jean-Luc VARLET - Alain CAUDAL - Jean-Philippe HUTIN - Mickaël MONMUSSON - - Ludovic MEUNIER - Gérard LEPEN -

Absents excusés : - Isabelle DESMEDT (pouvoir à J.Ph. HUTIN)  
- Chrystelle GUILLAUME (pouvoir à C. BATTE)  
- Christophe JOVANI (pouvoir à Ch. BEAUFILS)  
- Jérôme DUHANOT (pouvoir à Ph. LAVANDIER)  
- Romuald LUZY (pouvoir à L. MEUNIER).

Absent : //

Secrétaire de séance : Ludovic MEUNIER

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Approbation à l'unanimité du compte rendu de réunion du 23/05/2014.

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la réunion extraordinaire du 20 juin 2014 à 19h15 «élections des délégués titulaires & suppléants» concernant les élections sénatoriales qui auront lieu le dimanche 28 septembre prochain.

- Délégués titulaires : Alain CAUDAL - Chantal BEAUFILS - Danielle LOPES-
- Délégués suppléants : Philippe LAVANDIER - Christophe JOVANI - Céline BATTE -

Réunion ordinaire du vendredi 20 juin 2014 à 20h30 « pas le quorum » reportée au jeudi 03 juillet 2014 à 20h30.

**Ordre du jour** :

- **P.L.U. Réunion de concertation avec les exploitants agricoles du 16/06/14**

Présentation des principales orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables « P.A.D.D. ».

Les exploitants agricoles sont favorables aux logiques de recentrage sur le bourg et de développement dans le quart sud-ouest pour une vocation d'habitat.

Ils soulignent que les secteurs concernés ne font pas partis de terres agricoles les plus productives du territoire.

Le maintien d'un secteur de protection paysagère entre le bourg et Fremier emporte également l'unanimité.

L'ensemble des exploitants présents s'entendent pour évoquer la problématique des accès sur la RN 77. Ils utilisent presque tous l'ancienne déviation de Montigny la Resle au niveau de Monfort, afin d'éviter au maximum la traversée du village. Ils regrettent que des aménagements aient été réalisés par la DIR.

La conservation de cette boucle pour la circulation agricole sera prise en compte dans la réflexion du P.L.U. sur l'aménagement de ce secteur.

Les membres des Commissions « Urbanisme & Bâtiments communaux » prévoient des réunions :

. lundi 07/07 à 17h00 - jeudi 17/07 à 17h00 -

et décident de reprendre contact avec le bureau d'études « URBANENCE » pour valider leur position sur les éléments de zonage.

.../...

- **RYTHMES SCOLAIRES 2014/2015 - Points sur les réunions du 27/05 & 28/06/2014.**

Après analyse du sondage adressé aux parents, le comité de pilotage, le 27 mai, a travaillé sur le projet d'expérimentation des Nouvelles Activités Périscolaires « N.A.P. » 2014/2015.

Ces « N.A.P. » seront organisées le vendredi de 13h30 à 16h30.

**La participation à ces activités est facultative.**

Le vendredi après-midi nous permet de faire intervenir des parties prenantes (associations, intervenants extérieurs proposant des activités de qualité, mise en œuvre sur des plages horaires plus adaptées. Ce qui nous est impossible à réaliser dans la configuration des horaires de fin de journée.

Ces dispositions sont validées par le conseil des écoles dans l'intérêt des enfants en respectant le rythme de chacun en fonction de leur besoin et de leur âge.

Les différents aspects sportif, culturel, artistique, civique, ludique et d'expression ont pour but essentiel de favoriser la créativité, le plaisir, le bien être ensemble sans négliger l'effort.

Pour exemple :

- activité en bibliothèque (lire et savoir lire, mimer, s'exprimer par le corps, par la voix...),
- activité sur le développement durable,
- activité autour de l'équilibre alimentaire (jardinage, cuisine, art de la table),
- activité découverte du patrimoine culturel, rural, de la nature, de la forêt ...,
- activité en lien avec les animaux domestiques, sauvages ...
- activités éducation routière, sécurité civile,
- activité manuelle (loisirs créatifs),
- activité découverte sportive.
- activité ouverture culturelle avec les associations et les personnes âgées en lien avec le thème éducatif de l'année scolaire, mais en dehors du projet arrêté par les professeurs des écoles,

Chaque activité aura pour objectif de favoriser le développement personnel de l'enfant dans un souci d'égalité des chances.

- Ouverture culturelle - développement de l'autonomie - s'engager dans un projet commun et le mener à terme - découvrir ensemble - se responsabiliser - acquérir l'autonomie - développer la créativité - coopérer sur les activités collectives - permettre l'accès à la culture et favoriser le développement de l'enfant.

Ces activités seront organisées suivant les tranches d'âges :

- . 3 à 5 ans : sieste de 13h30 à 15h/16h puis au fur et à mesure du réveil :
  - Atelier lecture, expression corporelle et artistique, jeux de société, éveil musical ;
- . 6 à 8 ans : 13h30 à 14h45 = atelier n°1 + 15 minutes de pause,  
15h00 à 16h15 = atelier n°2 + 15 minutes de pause,
- . 9 à 10 ans : 15 minutes de pause + 13h45 à 15h00 = atelier n°1  
15 minutes de pause + 15h15 à 16h30 = atelier n°2

.../...

L'encadrement des N.A.P. est confié à nos agents territoriaux (animateurs qualifiés, A.T.S.E.M.), à des intervenants extérieurs qualifiés et diplômés. Ils peuvent également être accompagnés par des bénévoles qui, pour ces derniers, viennent uniquement en renfort des agents territoriaux (les bénévoles ne gèrent pas de groupe, ils accompagnent les encadrants, ils ne portent la responsabilité ni des groupes, ni des activités).

Un suivi du bon fonctionnement des N.A.P. sera mis en place chaque trimestre. Elles sont organisées, à titre expérimental, pour l'année scolaire 2014/2015.

Ce projet a été accepté à l'unanimité par les professeurs des écoles, les délégués des parents d'élèves, la commission des écoles et du centre de loisirs « les petits Montignais ».

Ce projet a été adressé à Madame la Directrice de l'Education Nationale et le 27 juin elle nous informe qu'elle autorise la mise en place dans notre commune d'une expérimentation relative à l'organisation des rythmes scolaires.

---

#### Montigny la Resle :

	<u>Ecole</u>	<u>Pause Méridienne</u>	<u>Garderie</u>	<u>Ecole</u>	<u>NAP/APC</u>
. lundi	9h/12h	12h/13h30		13h30/16h30	
. mardi	9h/12h	12h/13h30		13h30/16h30	
. mercredi	8h40/11h40		11h40/12h40		
. jeudi	9h/12h	12h/13h30		13h30/16h30	
. vendredi	9h/12h	12h/13h30			13h30/16h30

---

#### Villeneuve St Salves :

	<u>Ecole</u>	<u>Pause méridienne</u>	<u>Garderie s/Montigny</u>	<u>Ecole</u>	<u>NAP/APC s/Montigny</u>
. lundi	8h50/11h50	11h50/13h20		13h20/16h20	
. mardi	8h50/11h50	11h50/13h20		13h20/16h20	
. mercredi	8h35/11h35		11h40/12h40		
. jeudi	8h50/11h50	11h50/13h20		13h20/16h20	
. vendredi	8h50/11h50	11h50/13h20			13h30/16h30

N.A.P. = Nouvelles Activités Périscolaires

T.A.P. = Temps d'Activités Périscolaires ou Péri-éducatives

A.P.C. = Activités Pédagogiques Complémentaires (organisées par les enseignements).

Ces horaires du **vendredi** nous ont été confirmés par arrêté pris par Monsieur Denis ROLLAND, recteur de l'académie de DIJON.

#### Participation financière des familles - délibération n°2014-58 -

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur les tarifs des Nouvelles Activités Périscolaires « N.A.P. » pour l'année scolaire 2014/2015 :

- Année scolaire complète : 54,- €(0,50 €x3x36semaines)
- Par trimestre : 20,- €
- Exceptionnelle : 3,- €

-----  
**Aides de l'Etat pour les N.A.P. : 50,- € par enfants** (nombre d'enfants scolarisés pour l'année scolaire 2014/2015 = 93 élèves à la date du 24/06).

**Aides de la C.A.F. pour les N.A.P. : 0,50 € de l'heure par enfant inscrit aux activités du Centre de Loisirs « Les petits Montignais »**

.../...

Centre de Loisirs « les petits Montignais »

- . garderie du matin : 7h30/8h50 (lundi, mardi, jeudi, vendredi)  
« « **7h30/8h30 (mercredi)**
- . cantine/garderie midi : 12h00/13h20 (lundi, mardi, jeudi, vendredi)  
. garderie du midi : **11h40/12h40 (mercredi).**
- . garderie du soir : 16h30/18h30 (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

Transports scolaires :

- . les horaires : matin, midi et soir :  
- lundi, mardi, jeudi et vendredi : sans changement.
- . **les horaires du mercredi** proposés par les Maires des deux communes le 02/07/14 : - **non validés à ce jour par le Conseil Général.**

matin : Montigny 8h25 - Merry 8h30 - Villeneuve 8h35 - Montigny 8h40

midi : Villeneuve 11h35 - Montigny 11h40 - Merry 11h45 - Villeneuve 11h50

soit : 3h00 de cours : Montigny 8h40/11h40 - Villeneuve 8h35/11h35.

Les transports « CRESSON Voyages » doivent être libérés à 12h00.

-----

La réunion du 28/06, en présence des Présidents des Associations et des membres de la commission fêtes et cérémonies avait pour thèmes les rythmes scolaires, la journée « nature et découverte » et les futures manifestations 2014/2015.

Une prochaine réunion aura lieu le samedi 19/07 à 9h00, avec le même groupe + les membres de la commission des écoles et du centre de loisirs, afin d'étudier et valider les propositions de chaque association concernant les futurs ateliers péri-éducatifs.

-----

• **Cantine 2014/2015 - délibération n°2014-59 -**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les repas pour l'année scolaire 2014/2015.

Dit que le prix du repas pour cette période sera de 3,50 €

• **Garderie périscolaire 2014/2015 - délibération n°2014-60 -**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les tarifs de garderie périscolaire pour l'année scolaire 2014/2015.

. 1 <sup>ère</sup> tranche :	matin = 1,26 €-	midi = 1,26 €-	soir = 1,46 €-	après 18h = 1,94 €
. 2 <sup>ème</sup> tranche:	1,39	1,39	1,61	2,14
. 3 <sup>ème</sup> tranche:	1,52	1,52	1,76	2,34

• **Avenant au contrat « A.P.I. » - délibération n°2014-61 -**

Le Maire informe que la fourniture et la livraison de repas pour la restauration scolaire 2014/2015 augmentent de 0,01 €

Après réajustement le prix du repas sera de 3,11 €(T.V.A. 5,5%).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, charge le Maire de signer l'avenant au contrat « repas livrés » du 01/10/2006.

- **Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois - délibération 2014/62 -**

Le Maire remet à chaque conseiller municipal, pour consultation, les supports de présentation des rapports annuels relatifs à :

- Eau potable,
- Spanc
- Déchets ménager et tri sélectif.

Dit que les rapports 2013 sont consultables, en Mairie ou à la C.A. par tous les usagers.

- **Forêt communale - O.N.F. - délibération 2014-63 -**

Le Maire informe le Conseil municipal que l'Office National des Forêts a proposé le plan de coupe pour l'exercice 2015.

Après en avoir entendu l'exposé du responsable de la commission des bois, le Conseil municipal à l'unanimité :

Demande le martelage en partie de la parcelle 4 de la forêt communale prévue au plan de gestion.

Fixe la destination des produits comme suit :

- Délivrance de la totalité de la coupe.

L'exploitation se fera sous la responsabilité de trois garants :

. Messieurs Gérard LEPEN - Michel BEZANCON - Santiago MARTIN -

-----  
Compte rendu du 26/05 :

Après lecture du compte rendu établi par l'O.N.F.

Une proposition de gestion du domaine est en cours de rédaction par l'O.N.F. selon les choix et directives de la commune.

Une date de réunion sera fixée pour courant septembre 2014.

- **S.D.E.Y. - Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne  
- délibération n°2014-64 -**

Le Maire fait lecture des délibérations du S.D.E.Y. n°s 03-2014 et 04-2014 en ce qui concerne les évolutions des statuts :

- Compétences obligatoires,
- Bureau & commissions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, adopte les propositions de modification des statuts du S.D.E.Y. dont le siège est à AUXERRE - 4, Ave Foch -

- **Motion de soutien à l'action de l'A.M.F. - délibération n°2014-65 -  
- Association des Maires de France -**

**« Pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat »**

« Les collectivités locales, et en 1<sup>er</sup> lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017.
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le bureau de l'A.M.F. a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

L'A.M.F., association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur le nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'A.M.F. prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Montigny la Resle rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- . elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- . elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire :
- . enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Montigny la Resle estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Montigny la Resle soutient les demandes de l'A.M.F. :

- . réexamen du plan de réduction des dotations de l'état,
- . arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- . réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.»

**Le Conseil municipal à l'unanimité SOUTIENT l'action de l'Association des Maires de France.**

• **Divers** :

Commission bâtiments : réunion du 01/07/14

Travaux d'entretien des écoles et Centre de loisirs par les agents communaux.

Rénovation du mur de la ruelle des écoles, prendre contact avec les entreprises pour devis.

Circuit au sol de la cour des écoles à repeindre, prendre contact avec l'entreprise qui l'a tracé.

C.P.I. :

. Etude géotechnique par SAS GEOTEC d'Auxerre est en cours.

. Mr Vincent CANET, architecte, nous a déposé le Permis de Construire. réunion de la commission bâtiment le 12/07 à 10h.

. Le bâtiment actuel est évalué à 45 000,- €

Voltige aérienne :

. Le Maire a fait lecture de la lettre adressée par Mr Thierry BIMBEAU, concernant la sécurité au dessus de notre village et la pétition pour les nuisances sonores.

Après débat, et avant de prendre rendez-vous avec Monsieur le Préfet de l'Yonne , le conseil municipal à l'unanimité a décidé de reprendre le dossier actuel qui sera réétudié par les membres de la commission sécurité.

. Jurés d'assises :

Le nombre des jurés d'assises attribués au département de l'Yonne est réparti entre toutes les communes.

La commune de Montigny la Resle regroupe les communes de Villeneuve St Salves - Lignorelles - La Chapelle Vaupelteigne - Villy et Méré.

Lors du tirage au sort du 19/06/14, c'est la commune de Villeneuve St Salves qui se trouve sur la liste préparatoire des jurés départementaux (3 membres).

. Commissions Fêtes & Cérémonies - Ecole/Centre de Loisirs - Associations : - Réunion le samedi 19/07/14 à 9h00 -

. Yonne Tour Sports le 21/07/14 à HERY  
(pensez à vous inscrire, délai repoussé au 18 juillet).

. Rallye des Terres de l'Auxerrois les 25-26-27/07/14  
(sur notre commune le 27/07)

. Journée « nature et découverte » le 30/08/14 suivi d'un **feu d'artifice**.  
Organisée par la commune et les associations.

Séance levée à 00h05

Prochaines réunion : vendredi 19 septembre à 20h30

Le Maire,  
Chantal BEAUFILS